



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 02/2025

**Préavis pour le projet
de sécurisation
contre les chutes de
pierres de l'Auberge
de Morcles**

Lavey, le 18 février 2025

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

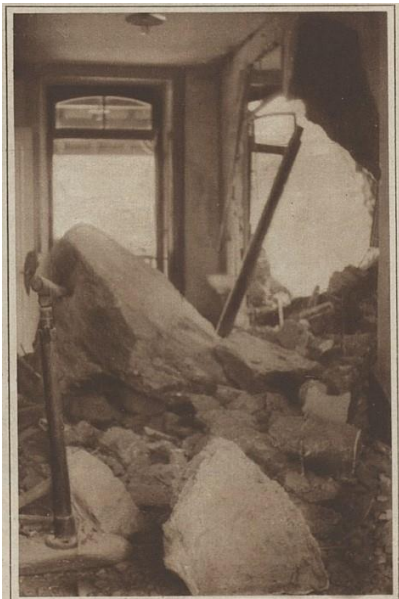
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de sécurisation contre les chutes de pierres de l'Auberge de Morcles.

Contexte

En 2023, la commune de Lavey-Morcles a procédé à la vente de l'Auberge de Morcles. En avril 2024, un projet de rénovation de ce bâtiment a été mis à l'enquête publique par les propriétaires. Lors de l'enquête, il est ressorti que la parcelle No 1157 où se situe le projet est affectée par un danger naturel de chutes de pierres et de blocs. A la demande de l'ECA, les propriétaires ont mandaté le bureau GEOTEST SA afin d'établir le rapport d'évaluation locale de risque pour la délivrance de l'autorisation spéciale de l'ECA dans le cadre de la demande de permis de construire.

La pré-étude géotechnique réalisée met en évidence des dangers naturels significatifs, avec des blocs pouvant atteindre un volume de 3,65 m³ (TR300) et des énergies d'impact pouvant aller jusqu'à 2000 kJ. Le cadastre des événements mentionne un important éboulement le 18 novembre 1929, quand environ 800 m³ de matériel se sont détachés de la paroi de la Gollèze, causant d'importants dégâts à la route située au pied de la falaise, à la forêt protectrice du Bois de Bampy et à certains bâtiments du village de Morcles, dont l'Auberge de Morcles.



Le chaos dans le corridor du collège. A droite, les murs crevés et renversés. (Photos R. Ogay, Morcles)
éboulement du 18 novembre 1929



vue aérienne de l'Auberge avec la zone de chutes de pierres et de blocs (paroi de la Gollèze)

Au vu de l'historique du bâtiment et de sa valeur touristique pour le hameau de Morcles, la mise en place d'une mesure physique de protection du bâtiment sous la forme d'un filet pare-pierres est souhaitée, tant par le propriétaire de l'Auberge que par la commune de Lavey-Morcles. Cette mesure permettrait d'assurer la sécurité des habitants et visiteurs de la commune, ce qui représente une priorité essentielle pour la municipalité. De plus, cette mesure de protection permet d'assurer la sécurité de la route et de ses usagers.

Évaluation des risques

Selon les cartes des dangers naturels (CDN) en vigueur, une partie de la parcelle étudiée est affectée par les dangers de chutes de pierres et blocs (CPB) suivants :

- des intensités faibles pour un temps de retour de 30 ans. Le volume des blocs définis pour ce temps de retour est d'environ 0.14 m^3 ;
- des intensités moyennes pour un temps de retour de 100 ans. Le volume des blocs définis pour ce temps de retour est d'environ 1 m^3 ;
- des intensités fortes pour un temps de retour de 300 ans. Le volume des blocs définis pour ce temps de retour est d'environ 3.65 m^3 .

En accord avec la directive de l'ECA, c'est cette dernière intensité qui doit être considérée pour la protection de la construction.

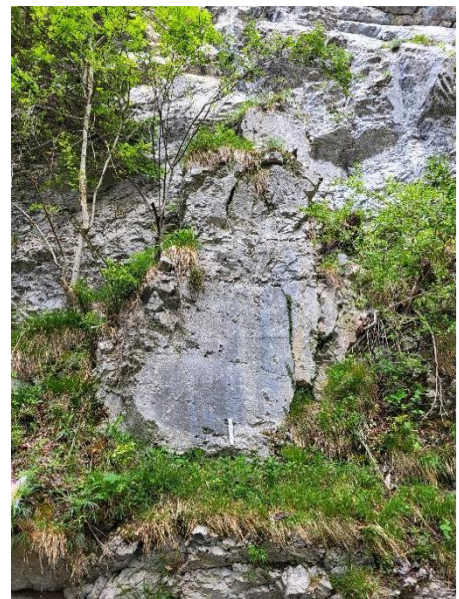
Une étude trajectographique 2D avec le logiciel ROFMOD-2D a été réalisée par la société GEOTEST SA afin de vérifier les intensités et les hauteurs de rebond des blocs au niveau du bâtiment à rénover. Suite à la visite de terrain, notamment la présence de gros blocs à proximité de la construction existante, et conformément à la carte des dangers existante, un bloc de projet d'un volume de 3.65 m^3 a été utilisé pour simuler le temps de retour de 300 ans.

Les résultats montrent que les blocs simulés atteignent des intensités maximales d'environ 1800 kJ au niveau du versant forestier juste en amont de l'auberge, avec des hauteurs de rebonds d'environ 3 m (centre du bloc). L'impact des blocs sur le muret en moellons situé sur le côté nord-ouest de la parcelle leur redonne ensuite de l'impulsion et les blocs atteignent des intensités maximales d'environ 2000 kJ au droit du coin nord-ouest de l'auberge, avec des hauteurs de rebonds maximales d'environ 6.6 m (hauteur au niveau du centre du bloc).

En l'état actuel des lieux, l'intégrité des personnes est menacée à l'extérieur de l'auberge sur le côté de sa façade nord-ouest et également à l'intérieur du bâtiment car des chutes de blocs avec des énergies fortes peuvent détruire ses murs. La vulnérabilité de la construction peut être considérée comme forte car les énergies observées peuvent provoquer des dégâts à la structure porteuse. Le calcul du risque montre des résultats inacceptables et des mesures doivent être mises en place.



Vue aérienne sur l'arrière (façade nord-est) de l'Auberge



Bloc mobilisable en amont de la route sous la falaise

Solution proposée

Le bureau GEOTEST SA propose l'installation d'un filet pare-pierres. L'emplacement le plus judicieux pour installer cette mesure de protection est le versant forestier en amont du muret en moellons (à environ 15 m). La mesure envisagée comprend :

Installation de filets pare-pierres :

- longueur : 30 m
- hauteur : 5 m
- capacité d'absorption des impacts jusqu'à 2000 kJ

- localisation optimisée selon les trajectoires de blocs simulées

Mesures complémentaires :

- surveillance des surplombs rocheux (témoins, photogrammétrie)
- inspection tous les 5 ans
- étude d'une digue pare-pierres en complément

Financement

Le coût du projet a été estimé par le bureau GEOTEST SA. L'offre est estimée à +/- 20%.

Prestations d'ingénierie	Fr.	40'000.-
Estimation du coût des travaux (divers et imprévus compris)	Fr.	120'000.-
Coût total	Fr.	160'000.-

La commune étant maître d'ouvrage du projet, cela permet d'obtenir une subvention de la part de l'ECA de 50%. Le propriétaire et la commune participent pour le solde.

L'Auberge de Morcles étant destinée à être un lieu touristique avec des locations en Airbnb, le financement du projet se fera par un prélèvement sur le fond de réserve tourisme, conformément à l'art. 15 du Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Calendrier prévisionnel

Avril 2025	Etude détaillée des ancrages et finalisation du projet
Mai 2025	Appel d'offres et sélection de l'entreprise spécialisée
Mai-juin 2025	Début des travaux d'installation
Fin juin 2025	Fin des travaux et mise en service

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, l'amortissement de la participation communale sera prélevé sur la réserve tourisme, pour autant que les travaux de sécurisation conformes aux exigences seront entrepris en intégralité durant l'année comptable 2025.

Synthèse

Subvention ECA	:	Fr. 80'000.-
Participation du propriétaire	:	Fr. 30'000.-
Participation de la commune	:	Fr. 50'000.-
Coût des travaux	:	<u>Fr.160'000.-</u>
Financement	:	Prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 02/2025 du 18 février 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

PREND ACTE

- de l'amortissement 2025 par le compte réserve tourisme.

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de sécurisation de l'Auberge de Morcles ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 160'000.- ;
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - o Subvention de l'ECA Fr. 80'000.-
 - o Participation du propriétaire Fr. 30'000.-
 - o Prélèvement sur les liquidités Fr. 50'000.-

Adopté en séance de la municipalité le 25 février 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 



Mario Da Silva Alexandra Robyr